

Yacht – Club du Rhône



**Régate Départementale inter-séries dériveurs
Yacht Club du Rhône - Grade 5B**

INSTRUCTIONS DE COURSE

Date : DIMANCHE 14 juin 2026

Lieu : Yacht Club du Rhône, 12 avenue Jacques Brel 696500 Saint Germain au Mont D'Or
Grade : 5B
Tél 04 78 91 21 35
Email : yachtclub.durhone@orange.fr
<https://ycr-lyon.com/>

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une IC peuvent être faites sur l'eau selon la procédure précisée en *annexe*.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est précisé en *annexe* ; ils seront également mis en ligne à l'adresse internet précisée en *annexe*
- 3.2 Le PC course est situé à l'emplacement précisé en *annexe*, numéro de téléphone précisé en *annexe*, adresse mail précisée en *annexe*.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en *annexe*.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en *annexe* (ceci modifie Signaux de course).

5.3 L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter leur emplacement. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue après l'envoi du pavillon D, sauf délai différent précisé en *annexe* ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les dates des courses sont précisées en *annexe*.

5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée en *annexe*.

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont décrits en *annexe*.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

7.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en *annexe*.

7.3 Parcours longue distance :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

8. MARQUES

Les marques sont précisées en *annexe*.

9. LE DEPART

9.1 La ligne de départ est définie en *annexe*.

9.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

9.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2). En cas de délai différent, il sera précisé en *annexe*.

10. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est définie en *annexe*.

11. SYSTEME DE PENALITE

11.1 Pour toutes les classes précisées, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

11.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

11.2.1 Pour toutes les classes, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

12. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

12.1 Les temps sont précisés en *annexe*.

12.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai précisé en *annexe* après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

12.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

13. DEMANDES D'INSTRUCTION

13.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes (sauf si délai différent précisé en *annexe*) après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

13.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en *annexe*.

13.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury dont l'emplacement est précisé en *annexe*. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

13.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

14. CLASSEMENT

14.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est précisé en *annexe*.

14.2 Courses retirées

Est précisé en *annexe* le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :

(a) le total des scores de ses courses.

(b) le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

14.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps ou temps sur distance, comme précisé en *annexe*.

14.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à l'heure précisée en *annexe*, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

15. REGLES DE SECURITE

15.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

15.2 Utilisation du bout-dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

16. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

16.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable du comité de course ou du jury.

16.2/ Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

ANNEXES INSTRUCTIONS DE COURSE

Régate départementale YCR Dimanche 14 Juin – Saint Germain au Mont D'or Yacht Club du Rhône – 5B

1. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Le PC course est situé sur le site du Yacht Club du Rhône, 12 avenue Jacques Brel 69650 Saint Germain au Mont d'Or

Téléphone : 04 78 91 21 35

Email : yachtclub.durhone@orange.fr

2. SIGNAUX FAITS A TERRE

2.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le ponton en face la ligne de départ

2.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de *60 minutes* après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

2.3 L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter le port. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de *30 minutes* après l'envoi du pavillon D ».

3. PROGRAMME DES COURSES

3.1 Dates des courses :

Dimanche 14 juin

3.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 11 heures

4. PAVILLONS DE CLASSE

Un classement général (Inter séries dériveurs et quillard de sports) sera établi ainsi qu'un classement spécifique pour les 2 séries suivants :

- Lasers
- Dinghy 12

Les pavillons de classe seront précisés le jour de la régata

5. LES PARCOURS

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer seront décrits au briefing

6. MARQUES

6.1

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
Bouée verte	Boué jaune	Boué rouge		Boué verte

7. LE DEPART

7.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant les pavillons de course et la bouée verte

7.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard *4 minutes* après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

8. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre la ligne de départ sera entre le mât arborant les pavillons de course et la bouée verte

9. SYSTEME DE PENALITE

9.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

9.2.1 Pour toutes les classes, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

10.1 Les temps cible toutes séries : 20 minutes

10.2 Les bateaux ne finissant pas 10 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

10.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

11. DEMANDES D'INSTRUCTION

11.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de *60 minutes* après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

11.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le bureau du YCR.

11.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

12. CLASSEMENT

12.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

12.2 Courses retirées

(a) Quand moins de *trois* courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand *trois* à *cinq* courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand *six* courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

12.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système [*les* tables de ratings attribués par la FFVoile